

U-4300

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

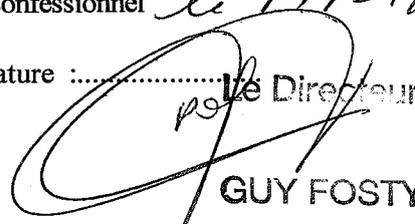
1. La présente demande émane du réseau :

- Communauté française
- Provincial et communal

- Libre confessionnel
- Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :
Jean STEENSELS, Directeur général adjoint

Date et signature :

le 17/04/08

 Le Directeur
GUY FOSTY

2. Intitulé de l'unité de formation :

INFORMATIQUE : Tableur - niveau perfectionnement

CODE DE L'U.F. : 754503U21E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 709
-------------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de 1 page(s)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de 1 page(s)

5. Classement de l'unité de formation :

- Enseignement secondaire de : transition qualification
- du degré : inférieur supérieur

- Enseignement supérieur de type court
- Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de 1 page(s)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° **4** de 2 page(s)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de 1 page(s)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de 1 page(s)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 754503U21E1	Code du domaine de formation : 709
--	------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u>	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Laboratoire de pratique de logiciels	CT	S	48
<u>2. Part d'autonomie</u>		P	12
		Total des périodes	60

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 14.05.08

Signature :



J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'Inspection.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

ANNEXE 1**FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION****1. FINALITÉS GÉNÉRALES.**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITÉS PARTICULIÈRES.

Cette unité doit permettre aux utilisateurs de PC

- ◆ de répondre de manière efficace à l'informatisation de leurs tâches professionnelles par la compréhension des concepts mis en jeu ;
- ◆ d'exploiter un logiciel de type tableur dans certaines de ses fonctionnalités spécifiques.

ANNEXE 2**CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES****Capacités :**

*face à une mise en situation impliquant les fonctionnalités du tableur,
en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique,*

- ◆ d'analyser le problème posé ;
- ◆ de proposer une solution cohérente ;
- ◆ de mettre en œuvre les feuilles de travail nécessaires en utilisant, le cas échéant :
 - ◆ des formulaires ;
 - ◆ des fonctions avancées,
 - ◆ des bases de données,
 - ◆ des tableaux croisés dynamiques ;
- ◆ d'automatiser certaines tâches ;
- ◆ de vérifier la plausibilité des résultats ;
- ◆ d'imprimer la solution et de la sauvegarder.

Titres pouvant en tenir lieu :

Attestations de réussite des unités de formation :

INFORMATIQUE : TABLEUR – NIVEAU MOYEN - **CODE : 75 45 02 U 21 D2**
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail ou plus de vingt étudiants par groupe.

Le matériel devra respecter les recommandations liées aux logiciels utilisés.

ANNEXE 4**PROGRAMME**

A partir de mises en situation concrètes, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'exploiter les ressources d'un logiciel de type tableur pour :
 - ◆ effectuer des opérations de base,
 - ◆ protéger des classeurs et des feuilles de calcul,
 - ◆ travailler dans plusieurs feuilles de calcul,
 - ◆ traiter des cellules et des fonctions,
 - ◆ travailler dans plusieurs feuilles de calcul, traitement des cellules, des fonctions ;
- ◆ d'importer des données issues de sources différentes;
- ◆ de créer, d'utiliser et de modifier des modèles de mise en page ;
- ◆ d'utiliser des fonctionnalités avancées :
 - ◆ fonctions logiques simples et imbriquées,
 - ◆ tri et filtrage des données (élaborés, calculés),
 - ◆ recherche et affichage des sous totaux,
 - ◆ fonctions matricielles,
 - ◆ fonctions de recherche ;
- ◆ de créer, d'utiliser, de manipuler et de paramétrer les graphiques ;
- ◆ d'utiliser des bases de données et des listes :
 - ◆ utiliser des critères,
 - ◆ utiliser des fonctions statistiques ;
- ◆ d'utiliser les tableaux croisés dynamiques :
 - ◆ créer, modifier et calculer,
 - ◆ masquer les données, grouper, trier,
 - ◆ graphiques dynamiques croisés ;
- ◆ d'installer des fonctionnalités complémentaires ;
- ◆ d'utiliser le solveur ;
- ◆ d'utiliser le gestionnaire de scénarios ;
- ◆ d'utiliser la recherche sur objectif ;
- ◆ de personnaliser l'environnement :
 - ◆ paramètres standard,
 - ◆ barres de boutons,
 - ◆ utiliser les modèles,
 - ◆ sauvegarder l'espace de travail ;

-
- ◆ d'utiliser les liaisons et les formules : lier des fichiers, fusionner et recalculer ;
 - ◆ d'utiliser des macros :
 - ◆ enregistrer, démarrer, corriger, visualiser, tester et supprimer une macro,
 - ◆ associer l'exécution d'une macro à une combinaison de touches ou via un bouton ;
 - ◆ d'utiliser des fonctionnalités avancées d'impression :
 - ◆ en-têtes de lignes et de colonnes,
 - ◆ formules,
 - ◆ ...
 - ◆ d'exporter des données vers d'autres systèmes et/ou d'autres logiciels;

et tout au long des activités d'enseignement,

- ◆ d'utiliser l'aide en ligne et la documentation ;
- ◆ d'organiser son travail en utilisant les ressources de l'environnement, en particulier le système d'exploitation (sauvegarde, archivage, accès, protection, sécurité, ...).

Recommandation :

On encouragera le respect des règles ergonomiques.

ANNEXE 5**CAPACITÉS TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à un système informatique connu, sur lequel est installé le logiciel qui a servi à l'apprentissage,

face à une mise en situation impliquant les fonctionnalités du tableur,

en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique,

- ◆ d'analyser le problème posé ;
- ◆ de proposer une solution cohérente en vérifiant la pertinence des résultats ;
- ◆ d'assurer la protection adéquate des données ;
- ◆ d'utiliser :
 - ◆ des fonctions avancées,
 - ◆ des bases de données et des listes,
 - ◆ des tableaux croisés dynamiques,
 - ◆ des graphiques avancés ;
- ◆ d'assurer la validation des données ;
- ◆ d'échanger des données entre différents systèmes et logiciels ;
- ◆ d'utiliser des fonctionnalités avancées ;
- ◆ de créer des liaisons entre fichiers et entre classeurs ;
- ◆ d'imprimer et de sauvegarder la solution.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ l'utilisation judicieuse des commandes appropriées,
- ◆ la qualité de la mise en forme,
- ◆ la rigueur et la cohérence dans le vocabulaire utilisé, l'argumentation et le raisonnement,
- ◆ le respect de l'orthographe,
- ◆ le respect du temps alloué.

ANNEXE 6

CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.